



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/780  
21 janvier 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 119 de l'ordre du jour

### BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 21 janvier 1997, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

À l'heure actuelle, 43 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, qui dispose de ce qui suit :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté."

Le montant minimum que ces États Membres doivent verser pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant brut des contributions dues par eux pour les deux années complètes écoulées (1995 et 1996) est indiqué ci-après :

	<u>En dollars des États-Unis</u>
Afghanistan	128 900,00
Arménie	344 562,00
Azerbaïdjan	3 368 400,00
Bélarus	1 866 500,00
Bosnie-Herzégovine	696 300,00
Burundi	114 300,00
Cap-Vert	129 100,00
Congo	156 700,00
Djibouti	109 400,00

	<u>En dollars des États-Unis</u>
Dominique	129 200,00
Équateur	239 400,00
Gambie	129 200,00
Géorgie	3 433 700,00
Grenade	128 800,00
Guatemala	231 500,00
Guinée	9 700,00
Guinée-Bissau	128 900,00
Guinée équatoriale	63 000,00
Haïti	126 500,00
Honduras	36 000,00
Iraq	4 723 800,00
Kirghizistan	983 900,00
Lettonie	2 119 800,00
Madagascar	68 900,00
Mauritanie	125 200,00
Nicaragua	109 100,00
Ouzbékistan	4 262 300,00
Panama	102 850,87
République centrafricaine	361 800,00
République dominicaine	340 300,00
République de Moldova	1 802 400,00
Saint-Vincent-et-les Grenadines	68 700,00
Sao Tomé-et-Principe	129 200,00
Seychelles	17 900,00
Sierra Leone	62 100,00
Somalie	530 600,00
Tchad	129 200,00
Togo	27 600,00
Turkménistan	191 600,00
Vanuatu	93 000,00
Venezuela	1 176 200,00
Yémen	86 300,00
Yougoslavie	10 900 700,00

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN

-----